



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

économies d'énergie

Question écrite n° 70723

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les nuisances que créent les systèmes d'éclairage utilisant des diodes électroluminescentes (LED) des véhicules à moteur. D'une part un rapport de l'ANSES datant de 2010 explique qu'il ne faut pas regarder une LED directement car ce système d'éclairage représente un risque sanitaire significatif pour la vue et le système nerveux. Or les automobilistes se retrouvent souvent face de ce type d'éclairage. Cela a également pour conséquence d'entraîner un éblouissement des conducteurs et donc un danger pour la sécurité routière, car, aveuglés, ils peuvent provoquer un accident de la route malgré eux. Elle lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour rendre obligatoire un éclairage des véhicules routiers moins fort et moins dangereux pour les usagers.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70723

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10188

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)